



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande de permis de construire formulée par la Société RS PROJET CRE4 (REDEN SOLAR), dont le siège social est ZAC des champs de Lescaze – 47310 – ROQUEFORT, dans le cadre d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Les prés de Saint Martin », sur le territoire de la commune de FRONTIGNAN-LA PEYRADE

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 2 septembre 2019 (9 heures) au vendredi 4 octobre 2019 (17 heures).

Monsieur Philippe MARCHAND, Ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Olivier BOUSQUET, tel. : 06 46 76 08 24 - adresse mail : [o.bousquet@reden.solar](mailto:o.bousquet@reden.solar) – adresse postale : Société REDEN SOLAR, située ZAC des champs de Lescaze – 47310 – ROQUEFORT

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de FRONTIGNAN, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et lieu de permanence du commissaire enquêteur.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de FRONTIGNAN, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h15 et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h).

- sur le site internet des services de l'État : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2/PHOTOVOLTAIQUE>.

- sur le site : <https://www.democratie-active.fr/projet-reden-frontignan/>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Les observations et propositions du public pourront être :

- communiquées à Monsieur Philippe MARCHAND, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, lors de ses permanences à la mairie de FRONTIGNAN aux dates ci-après :

- lundi 2 Septembre 2019, de 9 h à 12 h

- le Jeudi 12 Septembre 2019, de 14 h à 17 h

- le vendredi 4 Octobre 2019, de 14 h à 17 h (clôture de l'enquête).

- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de FRONTIGNAN, siège de l'enquête

- formulées sur le registre d'enquête à la mairie de FRONTIGNAN, lieu de permanence du commissaire- enquêteur

- communiquées par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/projet-reden-frontignan/> (les pièces jointes aux courriels ne seront pas admises).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de FRONTIGNAN, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2/PHOTOVOLTAIQUE> pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.